

# Vers une rationalisation de l'orthographe française

Claude Gruaz, Président de l'association ÉROFA<sup>1</sup>

Cette communication est un plaidoyer pour une orthographe rationalisée. C'est-à-dire une orthographe débarrassée, autant que faire se peut, des graphies dont on peut dire qu'elles sont arbitraires et incohérentes.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, s'est installée la croyance en un mythe orthographique, en une orthographe unique. Ce mythe n'appartient pas à la tradition orthographique du français. Lorsque les lois Guizot de 1833 ont rendu l'enseignement primaire obligatoire, pour les garçons du moins, l'orthographe était au centre de l'enseignement, et d'abord de celui des maîtres formés dans les écoles normales, créées en grand nombre vers les années 1850<sup>2</sup>. La défaite de 1870 entraîna une réflexion sur cette prédominance de l'orthographe. Jules Ferry et Ferdinand Buisson réduisirent la place de l'orthographe à l'école pour élargir le champ des enseignements. Mais le pli était pris et le mythe de l'orthographe définitivement installé, du moins jusqu'à aujourd'hui : pour beaucoup de gens, il est inacceptable qu'un individu fasse des fautes d'orthographe, quelles que soient ses capacités par ailleurs. C'est ce mythe qui est, me semble-t-il, la cause véritable du peu d'empressement des Français à accepter les réformes, quand ils ne les rejettent pas par principe en arguant de raisons inspirées le plus souvent par l'ignorance de ses incohérences. On connaît ces arguments : il suffit de réfléchir pour ne pas faire de fautes ; s'en prendre à l'orthographe, c'est s'en prendre au patrimoine de la France, à cette orthographe qui a plus de mille ans ; c'est tomber dans le laxisme, etc. Qu'il était merveilleux le temps où les enfants écrivaient sans faire de faute ! Hélas, cela aussi est un mythe et l'enquête Dancel - Thélot (1996) a établi que la baisse de niveau, qui avait en réalité commencé vers les années 1880, a été régulière depuis 1925, Manesse - Cogis<sup>3</sup> montrant qu'elle s'est accentuée depuis 1985.

Des projets de réformes, il y en eut plusieurs au cours du XX<sup>e</sup> siècle sous les signatures de G. Leygues (1901), É. Faguet (1905-1906), A. Dauzat et J. Damourette (1939-1940), J. Lafitte-Houssat (1950), C. Beaulieux (1952), Beslais (1952 et 1965), R. Thimonnier (1970), R. Haby (1977) et enfin les *Rectifications* de 1990. Autant de travaux remarquables, effectués par de savants linguistes, parfois même à la demande des instances politiques de l'époque. On jugera du faible impact des réformes par le fait qu'en 1908, l'Académie française préconisait d'aligner les sept pluriels en *-oux* sur la règle générale, ce qui n'est toujours pas admis. Notons toutefois que les *Rectifications* de 1990 reçoivent aujourd'hui un écho de plus en plus favorable : les dictionnaires, à des degrés divers, les prennent en compte, et plus particulièrement le *Petit Robert* 2009.

Que faire aujourd'hui ? Notre groupe de travail *Études pour une rationalisation de l'orthographe française* s'est interrogé sur le bien-fondé d'une recherche en vue d'une réforme, sur les points qu'elle devrait aborder et la démarche épistémologique qu'elle devrait adopter.

De nombreux facteurs interviennent dans la mise en place d'une réforme. Celle-ci doit

- renforcer une régularité existante : maintenir le doublement et le non-doublement de consonnes dans des mots de même structure n'a aucune raison d'être, or le cas n'est pas exceptionnel, ex. *agréger* et *agglomérer*, *alourdir* et *alléger*, *apaiser* et *approuver*<sup>4</sup> ;

1 Études pour une rationalisation de l'orthographe d'aujourd'hui.

2 Ces données historiques s'inspirent largement du remarquable ouvrage d'A. Chervel, *L'orthographe en crise à l'école, et si l'histoire montrait le chemin ?* Retz, Paris, 2008.

3 D. Manesse, D. Cogis, *Orthographe, à qui la faute ?*, ESF éditeur, 2007.

4 Nos exemples porteront essentiellement sur les consonnes doubles et le *x* final.

- se situer dans le cadre de la synchronie contemporaine : écrire *maisonnette* mais *voisinage* et *commune* n'a d'autre justification que la nasalisation après *o*, qui dura jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Rien ne justifie plus le doublement du *n* de *maisonnette* aujourd'hui ;
- tenir compte de la fréquence : les sept pluriel en *-oux* sont très minoritaires à côté des dizaines de pluriels en *-ous*, ex. *flous*, *verrous*, *clous*, *écrous*, etc. Mais cette notion de fréquence doit être définie avec précision : si le *x* final est majoritaire dans les pluriels de mots en *-eu* (*lieux*, *cieux*, *cheveux* / *bleus*), il ne l'est pas si l'on prend en compte l'ensemble des nominaux ;
- distinguer la fréquence des mots et la fréquence des règles. Nous faisons nôtre cette opinion d'A. Chervel<sup>5</sup> selon laquelle la fonctionnalité d'une réforme repose moins sur le nombre de mots concernés que sur la réduction du nombre de règles qu'elle en traîne. En ce qui concerne le remplacement du *x* par *s*, l'économie est considérable puisque l'on n'a plus qu'une règle unique : tous les noms et adjectifs forment leur pluriel en *s*. La règle d'alternance *x/s* au pluriel, si tant est que l'on puisse parler de règle, disparaît ;
- éliminer des avatars historiques, par exemple le *x* de pluriel de *chevaux*, qui vient de la graphie *us* dans l'ancienne langue transcrite par un signe qui ressemblait à un *x*, le *u* étant rétabli au XVI<sup>e</sup> siècle pour traduire la prononciation. En cette position, le *x* a donc toujours été étranger au système orthographique du français ;
- être simple, c'est-à-dire provoquer aussi peu de modifications secondes que possible. Le non-doublement d'une consonne après une voyelle autre que *e* est sans conséquence, *affaire* pourrait s'écrire *\*affaire* alors que *lettre* ne pourrait s'écrire *\*lettre* et nécessiterait l'adjonction d'un accent ;
- prendre appui sur une régularité par analogie : le *n* simple de *partisane* peut servir de modèle pour écrire *\*paysane* ;
- prendre en considération la longueur du mot : une modification est, en termes de probabilités, plus « visible » dans un mot court que dans un mot long : enlever un *n* dans *\*doner* se remarque davantage que dans *fonctionarisation*.

Un argument souvent avancé par les opposants à une réforme est qu'elle ne répond pas à une demande sociale, à un besoin. Or, pour exprimer un besoin, il faut d'abord avoir conscience de celui-ci. Certes, nombreux sont les gens qui pensent que l'orthographe française est difficile, mais si on leur demande quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent, ils ne font le plus souvent qu'exprimer des idées générales, comme celle de l'accord du participe passé, à juste titre d'ailleurs. La réponse à une question d'enquête est aussi souvent marquée par la norme. Lors de la passation d'un test sur les consonnes doubles, une question était « Comment écrivez-vous les mots suivants ? ». Une autre question, posée à un autre groupe, était « Comment voudriez-vous que les mots suivants s'écrivent ? ». On pouvait s'attendre à ce qu'il y ait moins de consonnes doubles dans les réponses données par le second groupe. Or les réponses étaient quasiment identiques. Lors de l'entretien qui suivit, les enquêtés du second groupe expliquèrent que ce qu'ils voulaient, c'était ne pas faire de fautes, ce qui revenait à suivre la norme. Bien qu'ils aient pris conscience des difficultés posées par les consonnes doubles à la lecture des mots proposés, l'idée que l'on puisse les écrire autrement ne leur avait pas effleuré l'esprit. De plus, pour communiquer ses difficultés personnelles, un individu doit d'abord savoir que telle ou telle forme est incorrecte. Ce qui ne va pas de soi : si l'on écrit *patronner* ou *imbécile* ne va-t-on pas écrire *patronnage* et *imbécilité*, sans se douter que l'on produit un écart à la norme? Par ailleurs, l'identification des difficultés est incertaine car le scripteur a depuis longtemps pris l'habitude de procéder à un évitement en changeant un mot ou une phrase qui lui font problème. Enfin, quand bien même un individu aurait

5 A. Chervel, *op. cit.*

conscience de ses difficultés, il faudrait encore qu'il soit en mesure de les exprimer, ce qui implique une compétence métalinguistique dont tout un chacun ne dispose pas.

Notre objectif n'est pas, dans l'immédiat, de proposer un nouveau projet de réforme globale. Il est de procéder à des études aussi approfondies que possible sur des points bien particuliers et d'établir, pour chacun de ces points, une règle précise, de grande portée, formulée en termes simples, donc compréhensible et acceptable par le grand public. La tâche est difficile car chaque point se situe dans un réseau d'implications systémiques tel que toucher à l'un d'entre eux a des effets sur l'ensemble du réseau.

Le traitement des mots diffère selon que l'on se place dans l'optique du système ou dans celle de l'usage, l'un et l'autre point de vue étant nécessaire.

L'approche systémique repose sur les trois fonctions principales des graphèmes<sup>6</sup> :

- la fonction phonogrammique : une graphie réformée ne doit pas altérer le rapport à l'oral. Ainsi l'on pourra supprimer un *n* dans *actionner* mais pas dans *ennui* ;
- la fonction morphogrammique : le remplacement du *x* final de *généreux* par *s* se justifie par la présence de ce *s* dans le féminin *généreuse* et dans le dérivé *générosité* ;
- la fonction distinctive : écrire *home* pour *homme* induit certes une confusion, mais, d'une manière générale, cet argument ne peut pas être retenu : très rares sont les cas où l'homonymie n'est pas levée par le contexte. Le coût comparé du principe de levée d'ambiguïté par la graphie est de beaucoup supérieur à celui du risque de confusion sémantique.

À supposer que les difficultés orthographiques aient été identifiées, il reste plusieurs facteurs à prendre en considération dans nos études actuelles si nous voulons que la future réforme ait des chances d'aboutir.

En premier lieu, il importe d'avoir connaissance de toutes les fonctions de tel ou tel graphème, de sa plurivalence, chacun d'eux étant en effet un nœud à la jonction de plusieurs lignes théoriques : une interprétation possible du doublement du *c* de *accalmie* est phonogrammique, auquel cas la réforme consistera à n'écrire qu'un *c*, une autre est morphémique, et dans ce cas le doublement du *c* aura une justification. Mais ce doublement implique que le scripteur ait conscience de la nature préfixale de *ac-*. Et si l'on double le *c* parce que le *ac-* est un préfixe, en fera-t-on de même, synchroniquement parlant, du *n* de *innocent* ? Quel critère autre que diachronique retiendra-t-on ? Un rapprochement entre *-noc-* dans *innocent* et dans *nocif* ? De même le *x* final a sa place dans les études sur les marques du pluriel, sur les marques de personnes verbales, sur la consonne muette en finale de mot. Il convient donc de limiter très précisément le cadre de chaque étude : la définition de la problématique est fondamentale.

La notion de bigraphie permet de dépasser les plurivalences graphémique et morphémique en vertu du principe qui la définit : toute graphie qui répond à un critère rationnel sera considérée comme correcte. Ainsi la graphie *abri* est correcte du point de vue phonogrammique, la graphie *abrit* est tout aussi correcte du point de vue de son appartenance à la famille de mots dans laquelle elle est associée à *abriter*, conformément à la régularité selon laquelle une lettre finale muette reprend une lettre prononcée dans le féminin et/ou les dérivés, tel le *d* de *grand* dans *grande* et dans *grandeur*.

Il nous paraît essentiel, pour être en prise avec les besoins du public, que les études pour une rationalisation de l'orthographe prennent en compte l'usage réel. Car système et usage ne sont pas

---

6 N. Catach, *L'orthographe française, traité théorique et pratique*, avec la coll. de C. Gruaz et D. Duprez, Nathan Université, Paris, 1986.

antinomiques, ainsi que le remarque Robert Martin : « Le système en tant que tel est doté – sur un certain nombre de points mis en débat – d’une flexibilité qui le dispose à l’évolution mesurée et naturelle des objets linguistiques »<sup>7</sup>. Ceci conduit Robert Martin à développer les notions d’« espace de variation », d’« espace de liberté », notions fondamentales qui devraient être intégrées à toute politique de la langue. Pour appréhender cet usage, on peut relever les écarts observés dans les écrits de toutes natures mais aussi les points qui posent le plus de problèmes dans l’enseignement et ont de ce fait un impact sur la pratique des apprenants. Le *Petit Robert 2009* électronique nous a fourni un corpus actualisé des graphies en usage.

Le contexte social est aujourd’hui celui des messages souvent rapides, par Internet. C’est aussi celui de la féminisation des noms de métier<sup>8</sup>. On observe que cette féminisation est largement appliquée aujourd’hui, pas seulement lorsqu’elle n’a pas de correspondant à l’oral, comme pour *auteure*, mais aussi pour des mots qui jusqu’ici n’avaient pas de féminin, tel *écrivaine*. L’une des raisons de l’extension de cet usage est probablement que, par delà les divers cas contenus dans les textes officiels, ce que l’on a retenu correspond à une règle simple.

Parvenir à une règle simple dans son contenu comme dans son expression, compréhensible par un scripteur non spécialiste, est aussi notre objectif, mais l’atteindre n’est pas aisé.

Prenons le cas des lettres grecques ou similaires. Plusieurs options se présentent :

#### 1. Rectifier certaines lettres grecques et similaires

Annie Desnoyers, membre québécoise de notre groupe de travail, a examiné les cinq cas dans lesquels la rectification orthographique de mots contenant la lettre *h* n’est pas la simple suppression de celui-ci :

A. Si le *h* est un élément du graphème *ph* pour le phonème /f/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *f*, ex. *agoraphobie* > *agorafobie*, *alphabet* > *alfabet*. Lorsqu’un *m* précède *ph*, il devient *n*, ex. *amphétamine* > *anfétamine*, *amphibie* > *anfibie*.

B. Si le *h* est un élément du graphème *sh* ou *sch* pour le phonème /ʃ/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *ch*, ex. *shampoing* > *champoing*, *schéma* > *chéma*.

C. Si le *h* est un élément d’un groupe de graphèmes non associés à un phonème, alors tout le groupe de graphèmes disparaît avec le *h*, ex. *almanach* > *almana*, *asthmatique* > *asmatique*.

D. Si le *h* est un élément du graphème *ch* pour le phonème /k/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *qu* devant *i* ou *e* (devant *a*, *o*, *u*, la disparition du *h* est suffisante, ex. *psychiatrie* > *psyquiatrie*, *archéologie* > *arquéologie*).

E. Si le *h* est un élément du graphème *gh* pour le phonème /g/, alors tout le graphème est rectifié par le graphème *gu* devant *i* ou *e*, ex. *boghei* > *boguei*, *ghetto* > *guetto*.

On le voit, ces rectifications s’accompagnent de conditions bien spécifiques.

2. Rectifier toutes les lettres grecques et similaires : au cas du *h* s’ajouteraient ceux du *y*, de *æ* (*ægosome*) et de *œ* (*œsophage*). Cela induirait aussi des confusions entre composants de mots : *hippo* « cheval » / *hypo* « sous », *dis* « idée de séparation » / *dys* « mal », etc. Mais le contexte, dans le cadre même du mot, lèverait toute ambiguïté. Les objections récurrentes sont d’un autre ordre :

<sup>7</sup> Robert Martin, « Rectification ou réforme », *L’orthographe en fête*, Liaisons-Airoe, N° 34-35, 2002.

<sup>8</sup> Dernière publication sur le sujet : *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 2<sup>e</sup> édition, Culture Langue française, Bruxelles, 2005.

l'orthographe française va-t-elle effacer l'héritage grec ? Va-t-on porter atteinte au patrimoine national ?

3. Garder toutes les lettres grecques : si le but est de préserver le patrimoine grec, encore faudrait-il le respecter, c'est-à-dire garder toutes les lettres grecques, et écrire par exemple : *abymer, akolythe, akoustike, anémie, anthilope, aphthe*.

4. Maintenir l'état actuel avec toutes ses graphies arbitraires, dues en particulier à la décision de l'Académie d'enlever, dans le *Dictionnaire* de 1878, un des deux *h* de *diphthongue, phthisie, rythme*, etc. écrits dorénavant *diphthongue, phthisie, rythme*<sup>9</sup>, ce qui n'est d'ailleurs pas respecté aujourd'hui, ex. *bathyscaphe* dans la dernière édition.

L'étude sur les lettres grecques et similaires est en cours, mais nous n'avons pas pris de décision. En revanche le travail sur le *x* final est bien avancé et un fascicule sur les consonnes doubles est paru.

La démarche retenue pour élaborer une règle est de nature expérimentale<sup>10</sup> : à partir de l'observation de certains écarts orthographiques, on émet une hypothèse dont on vérifie la pertinence dans le corpus. Cette hypothèse prend la forme d'une règle provisoire. Cette règle provisoire est appliquée à un corpus de mots du vocabulaire contemporain. L'hypothèse soulève le plus souvent de nouveaux problèmes dus à l'existence du réseau dont nous avons parlé. Si l'hypothèse est écartée, totalement ou partiellement, une deuxième hypothèse est avancée. Et, d'hypothèse en hypothèse, on atteint une hypothèse qui répond au critère de simplicité et de généralité énoncé ci-dessus et devient la règle.

Cette démarche par règles-hypothèses successives a été appliquée de façon très significative dans le cas du *x* final.

Hypothèse 1 : *On forme le pluriel des noms et adjectifs terminés par une voyelle au singulier en ajoutant s (ex. des genous comme des cous, des lieux comme des pneus).*

Objection : elle ne prend pas en compte des pluriels très fréquents de type *chevaux*.

Hypothèse 2 : *La marque du pluriel des noms et des adjectifs est s sauf pour les mots terminés par x, z, ou s, qui restent invariables.*

Objection : elle contient trois exceptions.

Hypothèse 3 (qui complète l'hypothèse 1) : *Le pluriel en -aux des mots terminés par -al et -ail s'écrit aus.*

Objection : la formule demeure incomplète. Il faudrait ajouter : *Le pluriel en -eux des mots en -il (œil) et -ul (aïeul) s'écrit -eus*. Et ces règles ignorent encore les mots en *-eux* et *-oux* au singulier (ex. *généreux, courroux*), qui sont identiques au singulier et au pluriel.

D'où la nouvelle proposition :

Hypothèse 4 : *Les x finaux non prononcés sont remplacés par s.*

Ce qui induit : *chevaus, bijoux, travaux, généreus*, mais aussi *je veus, je peus, je vaus* (comme déjà *j'émeus*). La mention « non prononcés » permet d'écarter des mots tels que *anthrax, index, box*, ainsi que *six* et *dix*.

---

9 N. Catach (dir.), *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Larousse, Paris, 1995, p. 1162.

10 Voir le schéma en annexe.

Le *s* dans le singulier de *\*généreus* ou de *\*chois* est justifié par le féminin *généreuse* et le dérivé *générosité* pour le premier, par le dérivé *choisir* pour le second. Le principe est étendu par analogie aux très rares mots qui n'ont, actuellement, ni féminin ni dérivé, tel *sélénieus*.

Pour *\*deus*, le *s* se retrouverait dans le dérivé *\*deusième*, ce qui rejoint *trois* et *troisième*.

Le remplacement du *x* par *s* induit le féminin *\*dousse* et le dérivé *\*dousseur*, ce qui ne constitue pas une objection car *dous* rejoindrait *\*rous*, réécriture de *roux*, et *rousse*, *rousseur*.

Plus complexe est le cas de *flux* et *crucifix*. Le *x* n'est pas prononcé et devrait donc, conformément à la règle établie, être remplacé par *s*. Mais il est présent dans les dérivés (*fluxion*, *crucifixion*). La digraphie, en l'occurrence la trigraphie, offre une solution : si l'on applique la règle, on écrira *\*flus* et *\*crucifis* ; si l'on prend en compte les dérivés, on écrira *flux* et *crucifix* ; si l'on retient les dérivés *fluide* et *crucifier*, on écrira *flu* et *crucifi*, comme *superflu* et *cri*.

La démarche retenue dans le fascicule sur les consonnes doubles est identique<sup>11</sup>. Je me propose d'insister plus particulièrement à son sujet sur la présentation du point de réforme abordé, qui est le problème du doublement de la consonne finale d'un mot dans les féminins et les dérivés. Pourquoi nous être limités à cet aspect des consonnes doubles ? La réponse repose sur le principe de simplicité : un mot se termine par une consonne, vais-je la doubler dans le féminin et les dérivés ? À partir de *patron*, vais-je écrire *\*patrone* et *patronat* ou *patronne* et *\*patronnat*, ou *patronne* et *patronat*, ce qui est actuellement le cas ? Les autres cas possibles de réduction de la consonne double posent de nombreux problèmes. Examinons succinctement les deux principaux. Supprimer toutes les consonnes doubles non prononcées suppose que tout le monde prononce ou ne prononce pas les consonnes doubles d'un même mot, par exemple *illogique* ou *immobile*, ce qui n'est pas le cas. Retenir les consonnes doubles à la limite préfixe-radical implique que l'on puisse identifier le préfixe et le radical synchroniques, ce qui n'est pas chose aisée, *innocent* mentionné ci-dessus le montre. Ces cas feront l'objet d'études ultérieures.

Dans le fascicule, la règle est introduite par une question, elle-même précédée d'une mise en situation sous une forme personnalisée

« *Je m'interroge* »

suivie de la question :

*Vais-je écrire patronne ou patronne, patronat ou patronnat : faut-il doubler la consonne finale d'un mot dans le féminin et les dérivés ?*

Question qui, comme on le voit, comporte deux parties, la première avec des exemples concrets compréhensibles de tous, la seconde linguistique et généralisatrice.

Vient ensuite l'énoncé de la règle :

*La consonne graphique d'un mot n'est pas doublée dans le féminin et les dérivés.*

Cet énoncé est suivi d'une réserve :

*Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de e.*

---

11 C. Gruaz (dir.), *Études pour une rationalisation de l'orthographe française. Les consonnes doubles, féminins et dérivés*, collection « Le débat orthographique », Lambert-Lucas, Limoges, 2009.

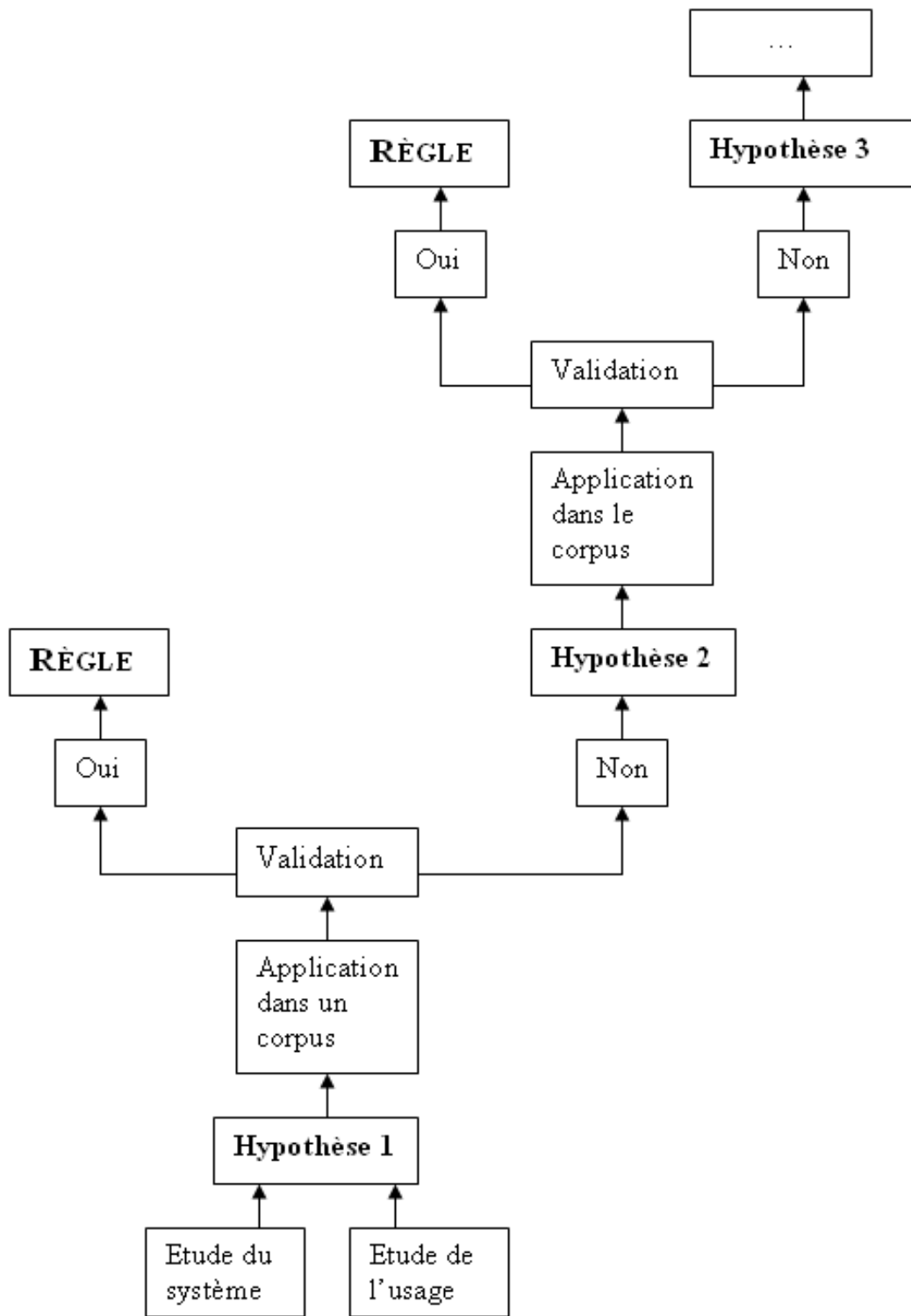
Pourquoi avoir introduit cette limitation ? En fonction du principe de simplicité. En effet, effacer une consonne qui suit *e* implique de mettre un accent sur ce *e* (*banquette* devient *banquète*, ce que les *Rectifications* de 90 n'ont retenu que pour les verbes). Ceci revient à introduire une règle supplémentaire, ce que nous cherchons, dans toute la mesure du possible, à éviter.

La règle est suivie de trois listes : une liste des mots concernés classés par série, ex. *abandon*, *abandonataire*, *abandoner*, etc. et une liste de ces mots classés par ordre alphabétique. Trois annexes complètent le fascicule. Tout d'abord, un corpus évaluatif qui permet de visualiser la proportion de mots terminés par *l*, *n*, *r* ou *t* et modifiés selon la règle, par rapport au nombre de mots qui ne doublent pas la consonne finale, ex. *abricotier*. Ensuite, une étude approfondie sur les consonnes finales *n*, *l* et *t* dans la formation des féminins et des dérivés, sous l'angle du système et sous celui de l'usage. Enfin, un bref tableau comparatif montrant que les consonnes simplifiées par la règle le sont déjà dans la plupart des langues romanes (ex. français *anniversaire*, espagnol *aniversario*, portugais *aniversário*, roumain *aniversari*, catalan *aniversare*).

Nous avons fait référence à plusieurs projets de réforme élaborés au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Notre propos est de reprendre le flambeau par une série d'études portant sur des points spécifiques. La situation de 2009 est autre. Méthodologiquement, le développement de l'informatique nous donne de nouveaux moyens de saisie du vocabulaire contemporain. Stratégiquement, la presse nous offre de nouvelles opportunités de faire connaître nos recherches<sup>12</sup>, etc. Autant de facteurs qui nous donnent à penser que nos propositions seront considérées comme une défense efficace de la langue française et qu'elles contribueront à effacer les pesanteurs de l'attitude conservatrice aveugle. Quel soulagement serait une orthographe rationalisée, non seulement pour les élèves et les maîtres, mais aussi pour tous les usagers qui auraient alors à leur disposition une orthographe débarrassée de scories inutiles et arbitraires, en un mot : une orthographe libérée.

---

12 Cf. l'article de Caroline Brizard « Et si l'on simplifiait l'orthographe ? » dans le *Nouvel Observateur*, n° 2316, 26 mars-1<sup>er</sup> avril 2009, p. 80-81.



Démarche